



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Élaboration du Programme phare

sur le changement
climatique de la CPS



« Une seule CPS »

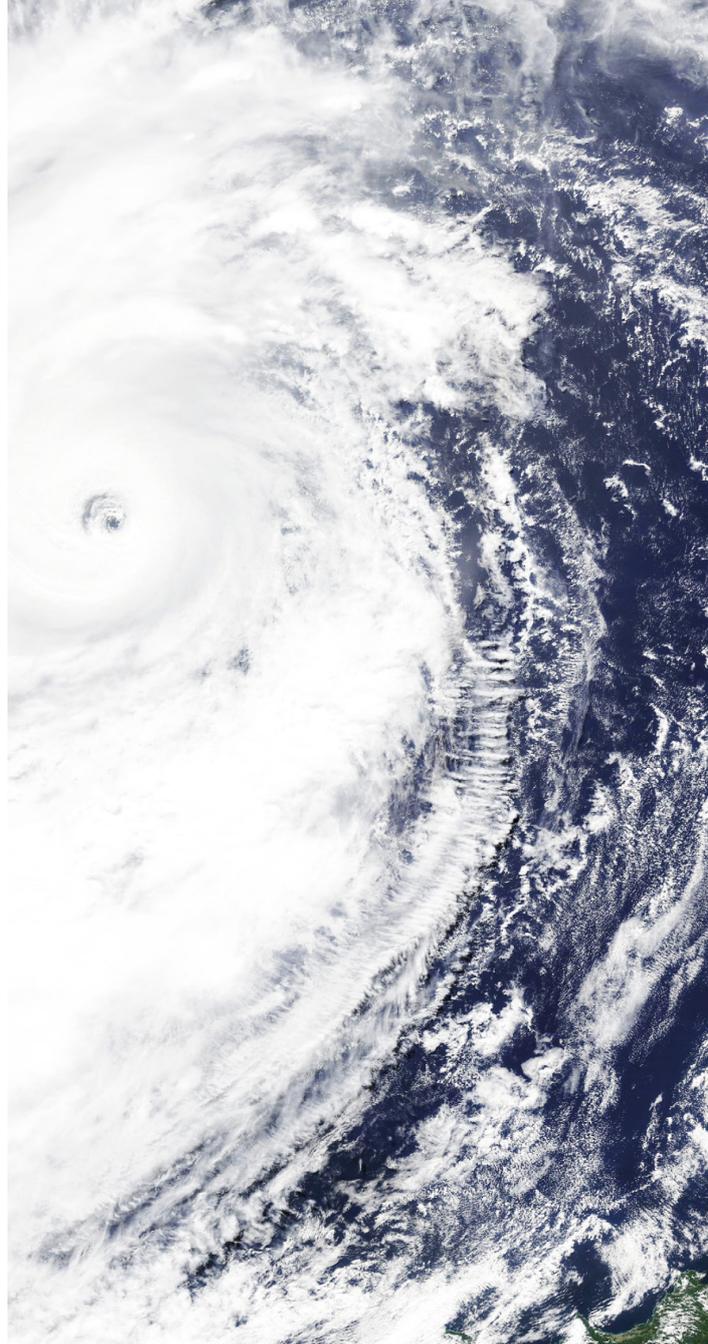
contre le changement climatique

Alors que le changement climatique et ses effets sont une source de préoccupation croissante pour la communauté régionale, les États et Territoires insulaires océaniques se heurtent à des difficultés très diverses lorsqu'il s'agit d'appréhender et de traiter ces questions. Par conséquent, la Communauté du Pacifique (CPS) est de plus en plus sollicitée pour venir en aide aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre collective des priorités définies en matière de lutte contre le changement climatique, au titre de la Stratégie 2050 et de son plan de mise en œuvre.

En réponse à ces sollicitations, la CPS conçoit actuellement un **Programme phare sur le changement climatique**, qui met à profit le large éventail de compétences dont elle dispose au travers de ses divisions et programmes en intégrant le changement climatique, en le prenant systématiquement en compte et en renforçant sa capacité à tirer parti des financements climatiques au bénéfice de ses membres insulaires et des biens et services publics régionaux.

Prenant appui sur la vaste expérience acquise dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de travaux de développement interdisciplinaires et d'actions en faveur du climat dans un large éventail de secteurs et de disciplines*, la CPS prend acte de la nécessité de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des États et Territoires insulaires océaniques aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles, ainsi que de soutenir la transition des régions vers un avenir décarboné.

*statistiques et gestion des données, géosciences, énergie, délimitation maritime et transports, pêche, gestion des ressources terrestres, droits de la personne et développement social, programmes de santé et changement climatique



Objectifs

- Proposer des capacités à la hauteur des ambitions et des demandes de nos membres ;
- Renforcer la collaboration interne avec les organisations membres du CROP et les partenaires afin de mieux répondre aux besoins des membres ;
- Permettre l'accès de la région aux financements climatiques et favoriser l'intensification de l'action climatique ; et
- Adapter les modalités d'accès aux ressources et leur utilisation, de manière mieux adaptée aux contextes propres aux États et Territoires insulaires océaniques.

Ouvrir la voie

La CPS reconnaît que pour lutter efficacement contre le changement climatique, il est essentiel de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et de mettre à disposition des moyens adaptés pour relever les défis uniques auxquels le Pacifique est confronté.

En invitant les gouvernements, les organisations, l'architecture régionale et les partenaires à apporter leur contribution, le Programme phare sur le changement climatique devrait mettre en évidence les principaux obstacles et enjeux existants et fixer un cadre global qui permettra à la CPS, par sa valeur ajoutée, de jouer un rôle complémentaire dans l'obtention de l'appui nécessaire aux États et Territoires insulaires océaniques pour lutter efficacement contre le changement climatique.

Un processus en quatre étapes est en cours pour établir les fondements du Programme phare pour le changement climatique :

1
Un inventaire complet et une cartographie des capacités et des services actuels de la CPS en matière de changement climatique ont été réalisés.

2
Ce panorama des capacités existantes de la CPS a été utilisé **pour clarifier sa valeur ajoutée actuelle dans les sept dimensions du changement climatique (voir le diagramme)**, tant en interne qu'en externe.

3
Une synthèse des directives, des priorités et des ambitions des États et Territoires insulaires océaniques a également été réalisée afin de cerner les domaines dans lesquels les capacités de la CPS sont suffisantes pour répondre à ces priorités, ou ceux dans lesquels il existe des lacunes nécessitant un renforcement des services.

4
Un Programme phare sur le changement climatique, décrivant les résultats escomptés d'ici 2031 dans les principales dimensions de l'action climatique, a été élaboré et fait l'objet d'une consultation auprès des membres et des partenaires.

5
La mobilisation et les partenariats globaux et stratégiques en matière de financement climatique sont mis à profit, et continueront de l'être, pour combler les lacunes existantes et contribuer à satisfaire les ambitions de nos membres à l'horizon 2031.

Le Programme phare pour le changement climatique se veut axé sur les résultats. Pour cela, il mobilise les gouvernements, les communautés et les organisations du Pacifique. Il doit tenir compte des priorités des États et Territoires insulaires océaniques et s'inscrire en complément de l'architecture régionale existante dans le domaine du changement climatique, telle qu'elle est définie dans la stratégie 2050 et le plan de mise en œuvre.

Timeline (2023-2026)

Le calendrier ci-après donne un aperçu du processus d'élaboration du Programme phare sur le changement climatique, étape par étape. Un avant-projet du programme doit être présenté au Comité des représentants des gouvernements et administrations réuni en sa cinquante-troisième session (CRGA 53), afin de lancer un processus de consultation plus complet des membres et des partenaires en vue de la finalisation du programme au cours du premier semestre 2024.





Gouvernance

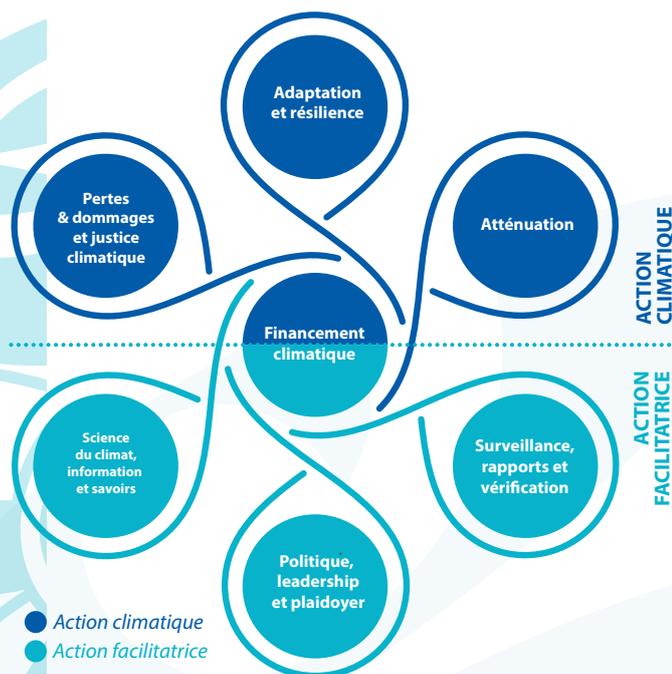
Le Programme durabilité environnementale et changement climatique (CCES) est chargé de faciliter l'élaboration et de coordonner la mise en œuvre du Programme phare sur le changement climatique. Toutefois, l'ensemble des divisions, équipes et programmes de la CPS contribuent également à sa conception et à l'efficacité de sa mise en œuvre.

Conjuguer mise en œuvre et conception

Dans le cadre du processus d'élaboration du Programme phare pour le changement climatique, la CPS a obtenu un investissement d'ancrage à l'appui de l'achèvement du programme et de sa mise en œuvre rapide. Ce processus a débouché sur un financement flexible du programme par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT), au travers de l'enveloppe allouée à la Stratégie de financement climatique – soit 30 millions de dollars néo-zélandais sur trois ans. Il s'agit, entre autres, d'appuyer la mise en place d'une capacité de financement climatique en amont, afin de mobiliser les fonds indispensables à la lutte contre le changement climatique dans les secteurs-clés de la région.

Cette enveloppe de financement est mise en œuvre dans la plupart des divisions de la CPS et appuie la conception des systèmes nécessaires à des efforts plus intégrés dans l'ensemble de la CPS en vue de l'action climatique et de la résilience (KFA1) et de la transformation de l'efficacité institutionnelle (KRA 7) du plan stratégique de la CPS. Cette aide vient compléter une série de sources de financement existantes qui soutiennent les capacités actuelles de la CPS en matière d'action climatique, de la part de ses principaux partenaires de développement et de ses membres.

Les sept dimensions du changement climatique, Actions et catalyseurs qui ont servi de base à l'inventaire



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Contact

Coral Pasisi
Directrice – Changement climatique
et durabilité environnementale

✉ coralp@spc.int
📍 www.spc.int